



# **[PRESTATAIRES] BRANCHE PRESTATAIRES DE SERVICES : Accord "Salaires" : Retrouvons du pouvoir d'achat.**

**En 2025, la CFDT se mobilise encore ! Pour défendre votre pouvoir d'achat !**

Depuis fin 2022, la grille des salaires est figée ! Depuis le 1er novembre dernier, le SMIC a rattrapé tous les niveaux « Employés », du coefficient 120 au 190 ! Le premier échelon « Agents de Maîtrise » dépasse le SMIC, mais seulement de quelques euros (moins de 40€) !

Avec une représentativité de 30,77%, la CFDT entend jouer un rôle décisif dans cette négociation.

La CFDT revendique :

- Des employés rémunérés au-dessus du SMIC pour anticiper les futures hausses.
- La restauration d'un écart cohérent entre les différents niveaux, en particulier entre les employés et les agents de maîtrise.
- Réviser en profondeur la grille salariale, devenue obsolète, afin qu'elle soit durable et adaptée aux réalités des métiers.
- Une reconnaissance claire des compétences et une véritable progression de carrière pour les collaborateurs.

La CFDT demande une vraie négociation, une prise de conscience, une reconnaissance des métiers avec des salaires à la hauteur des compétences,

avec de meilleures conditions de travail.

**Fais entendre ta Voix : scanne et signe la pétition pour exiger la revalorisation des salaires dans la branche !**



**Branche Prestataires de Services. Accord « Salaires » : Retrouvons du pouvoir d'achat**

Statuts	Niveaux	Coefficients	Indices	Points	Nouvelles rémunérations brutes	vs accord 2022
Employés	I	120	466	3,876	1806,16 €	1720,94 €
		130	470	3,876	1821,72 €	1728,70 €
		140	473	3,876	1833,35 €	1736,45 €
	II	150	476	3,876	1844,98 €	1744,20 €
		160	480	3,876	1860,48 €	1751,95 €
	III	170	485	3,876	1879,86 €	1767,46 €
190		488	3,876	1891,49 €	1790,71 €	
Techniciens, agents de maîtrise	IV	200	545	3,653	1990,88 €	1841,11 €
		220	550	3,653	2009,15 €	1906,87 €
	V	230	558	3,653	2038,37 €	1958,01 €
		240	570	3,653	2082,21 €	2012,80 €
	VI	250	583	3,653	2129,70 €	2063,95 €
		260	603	3,653	2202,76 €	2133,35 €
Cadres	VII	280	680	3,65	2482,00 €	2449,15 €
		290	725	3,65	2646,25 €	2624,35 €
		300	845	3,65	3084,25 €	3073,30 €
		330	860	3,65	3139,00 €	3117,10 €
	VIII	360	920	3,65	3358,00 €	3332,45 €
		390	995	3,65	3631,75 €	3606,20 €
		420	1070	3,65	3905,50 €	3876,30 €
	IX	450	1305	3,65	4763,25 €	4737,70 €
		500	1540	3,65	5621,00 €	5602,75 €
550		1700	3,65	6205,00 €	6172,15 €	

**1ère organisation syndicale dans la branche, responsable, réaliste, force de propositions à l'écoute des salariés !**



Documents

[En 2025, la CFDT se mobilise encore !](#)